



CUERS

Mairie de Cuers

Cabinet du Maire

Nouvelle procédure de mise en fourrière sur la commune de Cuers

La Ville de Cuers vient de se doter d'une fourrière par délégation de service public, auprès de la société SOS Dépannage Pignantais.

Or, par décision du Préfet, la municipalité s'est vu refuser l'agrément de gardien de fourrière et l'installation de celle-ci sur la commune.

En conséquence, aucun véhicule ne pourra être stocké sur le territoire.

Il est donc demandé aux Cuersois de rester vigilant, afin d'éviter les situations de stationnement gênant, abusif, dangereux ou interdit, toutes relevant de la mise en fourrière de leur véhicule, notamment sur le parking Place François Mitterrand, le vendredi, jour de marché.

Ainsi, **à compter du 1^{er} juin 2021**, pour récupérer un véhicule mis en fourrière sur la commune de Cuers, vous devrez vous présenter dans les locaux de la police municipale, afin de récupérer le bon de sortie qui sera à remettre au prestataire dont les locaux sont situés **Lotissement Dr Gonzague Bastide - 4 la Lauve Migranon à PIGNAN (83790)**. L'acquittement des frais se fera directement auprès de ce dernier.

Le Maire
Bernard MOUTTET